

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/755-smic-02.html>

SMIC (02)

- Thèmes généraux - Personnes en difficulté -

Date de mise en ligne : mercredi 23 mars 2005

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 10 juillet 2002

Les six SMIC

Ainsi donc le gouvernement, a décidé, le 25 juin 2002, de revaloriser de 2,4 % le Smic au 1er juillet, soit l'augmentation légale sans coup de pouce, ce qui porte le salaire minimum à 1.154,27 Euros bruts mensuels pour 169 heures travaillées (39 h). Le Smic horaire s'établit ainsi à 6,83 euros bruts, et le Smic mensuel 35 heures, c'est-à-dire pour 151,67 heures travaillées, à 1.035,88 euros. (1)

Cette revalorisation légale du Smic est calculée à partir de l'évolution des prix à la consommation de mai à mai, à laquelle s'ajoute la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO), calculé de mars à mars.

Six Smic (un Smic 39 heures, cinq 35 heures) coexistent cette année, en fonction de la date de passage aux 35 heures des entreprises. En effet : lors de la mise en oeuvre des 35 heures, le gouvernement avait promis de réduire la durée du temps de travail sans perte de salaire. Or, en travaillant 35 heures, les salariés payés au Smic touchaient un salaire minimum mensuel calculé sur la base d'environ 151 heures au lieu de 169 heures. La seconde loi Aubry du 19 janvier 2000 sur la Réduction du temps de travail, a donc introduit un système de "garantie mensuelle de rémunération" versée aux salariés payés au Smic passés aux 35 heures, destinée à leur permettre de conserver une rémunération équivalente à celle qu'ils percevaient avant leur passage aux 35 heures. Les garanties mensuelles de rémunération des salariés payés au Smic, introduites par la loi sur les 35 heures, sont revalorisées de 1,8 % cette année, ce qui donne selon la période de mise en oeuvre de la réduction du temps de travail :

– entreprises passées aux 35 h à partir du 1er juillet 2002 :	1.154,27 Euros bruts mensuels
– entreprises passées aux 35 h du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 mensuels	1.147,52 Euros bruts mensuels
– entreprises passées aux 35 h du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 : mensuels	1.133,49 Euros bruts mensuels
– entreprises passées aux 35 h du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : mensuels	1.114,35 Euros bruts mensuels
– entreprises passées aux 35 h du 15 juin 1998 au 30 juin 1999 : mensuels	1.100,67 Euros bruts mensuels

Cela peut faire ainsi une différence de 53,6 Euros soit plus de 350 F par mois.

Le système de garantie mensuelle est indexé sur l'indice des prix et sur une augmentation égale à la moitié des gains de pouvoir d'achat du salaire mensuel de base (SMB), alors que le Smic horaire augmente en fonction de l'indice des prix et de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Or, le salaire horaire de base augmente plus vite que le Salaire mensuel de base. Les écarts s'accroissent donc entre les

différents SMIC. Il va être temps de mettre de l'ordre là-dedans, en n'alignant pas tout le monde sur le chiffre le plus bas.

Ecrit le 23 mars 2005 :

SMIC : un salaire excessif

La Mée a intercepté un courrier qui ne lui était pas destiné. En voici la teneur :

Vertige
ou
lettre à un ami libéral

Cher Ernest-Antoine,

J'ai été ravi d'entendre ta petite phrase cette semaine : "d'autant que le SMIC est déjà vertigineusement élevé en France".

Je la sors du contexte mais tu ne m'en voudras pas : cette blague, nous l'avons déjà sortie de nombreuses fois. Je sais que tu attendais d'être en fin de règne pour la sortir, heu pardon en fin de mandat mon baron adoré !!!

Je pensais que ça allait faire plus causer mais cet abr... de Doudoublabla a sorti « je ne pense pas que la journée de solidarité suffira à compenser les dépenses pour les personnes âgées » et voilà nos amis les média repartis pour un tour.

Enfin bon, Paoli, tu sais le Corse du 7-9 sur France Inter a demandé à Sarkozy (Guillaume, le frère, pas le nabot Nico) de s'expliquer. Tu crois qu'il va te remplacer celui-là ?...

Enfin bon, après cette petite digression, revenons à notre oseille. C'est vrai que le SMIC est trop élevé en France : j'en ai dépensé un hier soir au restaurant, je crois que j'ai trop bouffé, j'ai tout rendu. Un Smic (900 Euros) dans les toilettes, c'est trop cher payé, cher ami !!!

Ah, ah, ah, comme on dit souvent entre nous « si le pauvre avait autant d'humour que nous avons d'argent, on serait moins emmerdé quand même ».

Ca me rappelle la blague que j'ai soufflée à Raffarin l'an dernier : « travailler plus pour gagner plus » qui veut dire que les cons de pauvres vont travailler plus pour que nous les riches soyons plus riches. Et dire qu'il y en a pour y croire ...

Au fait pour le ski en Suisse la semaine prochaine, ma femme souhaiterait qu'on prenne ton nouveau jet. Il paraît qu'il est vraiment bien et elle voudrait que je l'achète. Ah, ces femmes, toujours prêtes à dépenser de l'argent durement gagné sur le dos de nos salariés !

Libéralement vôtre,

G. Rocon de Libairal

[Smic en panne](#) : un bouton et un bouton

Note du 27 janvier 2010

En cette situation de crise, le SMIC est « ringard mais bien adapté »

Voir la vidéo ici : <http://www.les-ernest.fr/askenazy>

Post-scriptum :

(1)

(note du 2 août 2004 :

Le SMIC était à 7,19 Euros de l'heure, soit 859,32 Euros nets par mois pour 35 h/semaine ;

Depuis le 1er juillet 2004, le SMIC est à 7,61 Euros de l'heure soit 909,52 Euros nets par mois pour 35 h/semaine)